



## SPECIALISTE DE LA MIGRATION

avec BREVET FEDERAL

**NOUVEAU**

**50% à distance - 50% en présentiel**  
**Une soirée, un samedi matin toutes les 2**  
**semaines**



avec les aides fédérale et cantonale,  
ce projet de formation devient possible...

A l'origine, le **Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM)** et l'association professionnelle "**migration:plus**" se sont associés pour former l'organe responsable de la profession "Spécialiste de la Migration" avec brevet fédéral. Les représentants de ces deux instances ont relevé l'extrême complexité des tâches à mener dans le champ de l'asile et de l'encouragement à l'intégration et ont souhaité professionnaliser l'activité de nombreuses institutions et par conséquent d'un grand nombre de collaborateurs du secteur social. Aujourd'hui, 4 associations professionnelles les ont rejoints : **Caritas, Insertion Suisse, Savoir Social et la Croix-Rouge suisse** pour renforcer la visibilité de la profession.

## A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

A vous qui :

- déployez votre activité professionnelle dans le domaine de l'asile et de la migration au bénéfice d'aides institutionnelles
- êtes au contact de personnes et/groupe de personnes issues de la migration dans des activités de conseils, des missions d'accompagnement ou d'encadrement pour favoriser l'intégration. C'est le cas dans un service de consultations, d'informations, un foyer d'hébergement pour demandeurs d'asile, un service social, un centre de formation, un programme d'occupation, un centre socio-culturel, etc.

## 2 POSSIBILITES

Les 5 modules de formation peuvent être suivis dans le but de se présenter à l'examen professionnel fédéral et obtenir le titre professionnel de Spécialiste de la migration. L'aide financière fédérale et l'aide cantonale vous sont ouvertes.

Ces mêmes modules peuvent être choisis en fonction de besoins de formation continue sans volonté de viser le titre fédéral. Dans cette situation, vous ne pourrez pas faire de demande de soutien financier et les conditions d'admission à la formation ne sont pas applicables.

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre titulaire d'un certificat fédéral de capacité, d'un baccalauréat ou d'une maturité, d'un certificat délivré par une école professionnelle, par une école spécialisée ou d'un titre jugé équivalent.
- **Et** pouvoir justifier d'une expérience professionnelle de 2 ans au moins, dans le domaine de l'asile ou de la migration à un taux de 50% dont au moins 1 année avec des tâches d'encadrement, conseil et accompagnement.
- Ou encore, à défaut de titre requis, une expérience d'au moins 6 ans de travail en Suisse dont 4 minimum dans le domaine de l'asile ou de la migration à un taux d'occupation d'au moins 50% attestée par le-s certificat-s de travail. Au moins 2 années sont consacrées à des tâches d'encadrement, conseil et accompagnement.

## INFORMATIONS GENERALES

**DUREE TOTALE** : 35 jours répartis sur 18 mois ou à étaler sur au maximum 5 ans

**MODULES** : 5 modules validés par une attestation de compétences

**ORGANISATION** : 1 lundi soir de 17 :30 à 21 :00 à distance en présence d'un formateur suivi d'un samedi matin de 8 :30 à 12 :00 en présentiel toutes les 2 semaines

**LIEU** : JeunComm Formation – Avenue de la Borde 14 – 1018 Lausanne

**HORAIRES** : 17 :30 - 21 :00 / 8 :30 – 12 :00

**PRIX (SANS LES AIDES PUBLIQUES)** : CHF 12'000.- + taxe d'examen CHF 2'000.-

**PRIX (AVEC LES AIDES PUBLIQUES/VD)** : CHF 3'500.-/100.-/jour de formation

## PROGRAMME DE FORMATION

L'offre de formation s'articule autour de 5 modules et un accompagnement du parcours :

0. Accompagnement du parcours
  - a. Au démarrage : 1 jour en présentiel
  - b. S'approprier le profil professionnel : 2 heures
  - c. Apprendre à apprendre : 2 heures
  - d. Suivi pour le travail d'examen – 1 soirée à distance & 12 heures d'accompagnement
1. La migration dans le contexte social, ses causes et ses effets – 6 jours
2. Les bases légales pour le travail de spécialiste de la migration – 7 jours
3. Communiquer, conseiller, accompagner et encadrer dans un contexte interculturel - 7 jours
4. Soutenir et accompagner le séjour et l'intégration des personnes migrantes en collaboration avec d'autres services spécialisés – 5 jours
5. Assumer son travail de façon professionnelle et collaborative – 6 jours

La particularité de ce dispositif est de favoriser "**l'apprendre par l'analyse de pratiques professionnelles**" comme outil de formation pour renforcer l'identité, développer les compétences requises pour l'exercice de l'activité et entre autres accroître le niveau d'expertise. Nombreux sont les auteurs aujourd'hui à considérer l'analyse de pratiques professionnelles en travail social comme un outil au service de la qualité des prestations fournies à des bénéficiaires.

**L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS** fait partie du dispositif de formation et permet aux participants de s'approprier le profil de la profession, de travailler sur l'émergence d'une identité professionnelle de *Spécialiste de la migration* et est utile pour se préparer aux examens face à des collègues d'experts. Une partie est aussi consacrée à poser des éléments de connaissance sur l'adulte en formation et les besoins inhérents à la reprise d'un parcours de formation.

## **JOUR 1 : DEMARRER SA FORMATION**

### **Intentions de PARTENAIRE FORMATION.CH :**

- Constituer le groupe
- Présenter le dispositif et les méthodologies de travail (auto-évaluation, travail à distance, analyse de pratiques professionnelles, gestion de projets, approche par problème, travailler avec une plateforme d'apprentissage)
- Informer pour réaliser son auto-évaluation au regard du profil professionnel du spécialiste de la migration pour identifier les zones de force et de fragilité qu'il s'agira de renforcer.
- Introduire la formation à distance sur « apprendre à apprendre » et engager le travail à partir de ce support
- S'approprier la plateforme d'apprentissage Moodle.

**Durée :** 1 jour en présentiel (6 heures)

## **APPRENDRE : QUELQUES TECHNIQUES POUR OPTIMALISER SON PARCOURS DE FORMATION**

### **Objectifs pédagogiques :**

- Présenter les éléments qui émergent comme étant significatifs pour son propre processus d'apprentissage à partir des ressources en ligne mises à disposition
- Repérer pour nommer explicitement les ressources à activer tout au long de son parcours de formation
- Echanger pour construire une organisation de travail/de vie qui permette de respecter les temps de formation en présentiel, de travail personnel, et ceux consacrés aux travaux de validation des modules.

**Modalité pédagogique :** Mooc à disposition – travail réflexif à restituer – feedback

## **L'AUTO-EVALUATION DES COMPETENCES DU SPECIALISTE DE LA MIGRATION COMME FIL CONDUCTEUR DE SON PARCOURS DE FORMATION**

### **Objectifs pédagogiques :**

- Partager en sous-groupe son auto-évaluation au regard du profil professionnel du Spécialiste de la migration pour inventorier à plusieurs les ressources possibles à activer
- S'approprier le concept de compétences transversales pour alimenter leur auto-évaluation dans le journal de bord.

**Modalité pédagogique :** travail autonome et 2 séances de coaching d'une heure en collectif

## ACCOMPAGNEMENT AU TRAVAIL D'EXAMEN

### Objectifs pédagogiques :

- Décrire une situation professionnelle qui donne accès au travail réel du. de la participant.e qui démontre la mobilisation les compétences attendues d'un spécialiste de la migration qui sont nommées dans le règlement de la profession
- Poser les pistes d'analyse de ladite situation.

**Modalité pédagogique : une soirée à distance en collectif, du travail autonome et 4 heures de coaching d'une heure en collectif**

**Durée : 18 heures**

**Coût : CHF 1'350.-**

## Module 1 : La migration dans le contexte social, ses causes et ses effets

Ce module permet d'acquérir des connaissances de base sur les relations entre la migration et ses conséquences sur les personnes et la société

### Compétences visées (selon le profil de qualification)

- Disposer de connaissances élémentaires sur les causes et les conséquences de la migration et tenir compte de leur importance dans son travail
- Disposer de connaissances élémentaires sur les approches théoriques actuelles en matière de culture d'ethnisation, d'ethnocentrisme, de discrimination et de racisme, et utiliser la terminologie y relative à bon escient
- Décrire les possibles conséquences de la migration sur la santé et la vie sociale
- Pouvoir déceler les signes de maladies physiques ou de stress post-traumatique
- Disposer de connaissances élémentaires sur la construction, la perte, le changement d'identité et l'appartenance, et pouvoir l'expliquer dans le cadre de son travail
- Reconnaître et décrire les sources potentielles de conflits et de crises dans les contextes de la migration et de l'intégration
- Reconnaître et expliquer les différences de pratiques dans les conflits et crises interculturels

### Evaluation du module

- Travail pratique qui permet de présenter, expliquer et thématiser une tâche concrète de sa propre pratique, telle que prévue dans le contexte du profil professionnel SpM
  - Compétences visées : agir et documenter sa pratique
  - Exigences formelles : travail écrit de 3 à 5 pages ou analyse d'un texte publié dans les médias
- Critères d'évaluation :
  - Compréhension de sa pratique professionnelle
  - Liens et utilisation correcte des savoirs ou compétences acquis dans le module
  - Respect des exigences formelles

**Durée** : 6 jours

**Coût** : CHF 2'050.- (y compris l'évaluation du module)

Le certificat modulaire est délivré si l'évaluation du module est réussie **et** le taux d'absence aux séquences de formation n'excède pas les 10%.

## Module 2 : Bases légales pour le travail de spécialiste de la migration

Ce module permet d'acquérir des connaissances de base sur les procédures légales et administratives en matière de séjour et de système social concernant les personnes issues de la migration.

### Compétences visées (selon le profil de qualification)

- Consulter les bases légales pertinentes, les procédures administratives, les systèmes et structures des domaines de l'asile, de la migration et de l'intégration dans les lois, ordonnances et autres sources, savoir les interpréter et en tenir compte dans son travail quotidien
- Connaître le cadre légal et l'application de l'exécution des renvois et de l'aide au retour
- Connaître les normes d'aide sociale (CSIAS) applicable aux personnes du domaine de l'asile
- Connaître le système des assurances sociales et pouvoir l'expliquer aux personnes concernées
- Pouvoir expliquer les bases et le fonctionnement des systèmes de santé, de formation, du marché du travail et de l'aide sociale et connaître les instances au niveau suisse et cantonal
- Connaître les conditions –cadre et les voies de droit en matière d'assurances sociales (notamment AVS et caisse de pension) et d'impôts
- Pouvoir expliquer les bases légales en matière de droit du travail, d'autorisations de travail et de chômage

### Evaluation du module

- Travail écrit
  - Compétences visées : connaître les bases légales
  - Exigences formelles : épreuve écrite (60 minutes min.) sur la base de questions ou d'autres contenus
- Critères d'évaluation :
  - Exactitude et qualité professionnelle des réponses
  - 60% du total des points doivent être atteints

**Durée :** 7 jours

**Coût :** CHF 2'400.- (y compris l'évaluation du module)

Le certificat modulaire est délivré si l'évaluation du module est réussie **et** le taux d'absence aux séquences de formation n'excède pas les 10%.

### Module 3 : Communiquer, conseiller, accompagner et encadrer dans un contexte interculturel

Ce module permet d'acquérir des compétences opérationnelles ciblées visant une recherche de solutions dans un contexte interculturel. Ce qui comprend des connaissances sur les mécanismes, le cadre légal et les méthodologies de la communication, le conseil, l'accompagnement et l'encadrement.

#### Compétences visées (selon le profil de qualification)

- Connaître le cadre légal de la communication interpersonnelle et en tenir compte dans son travail
- Connaître des approches de la communication interculturelle dans un cadre professionnel et en tenir compte dans son travail
- Connaître les bases et approches en cas de situations difficiles et de dynamiques communicationnelles réactionnelles ou agressives et pouvoir les appliquer dans son travail
- Être capable de tisser des liens professionnels empreints de respect, d'ouverture et de tolérance avec des personnes différentes dans diverses situations
- Pouvoir opérer un changement de perspective dans la communication et reconnaître et pouvoir décrire le point de vue et la situation de l'interlocuteur
- Connaître l'importance des différents rôles, des rapports de domination et de dépendance professionnels et pouvoir les expliquer dans le cadre de son travail
- Connaître les principes de base de la traduction interculturelle et pouvoir organiser et mener des entretiens en présence d'interprètes interculturels
- Connaître les principes d'un processus de conseil et pouvoir les appliquer à la situation
- Clarifier son mandat, la situation et les besoins des personnes issues de la migration
- Pouvoir expliquer son rôle, son mandat et son domaine de compétences aux personnes issues de la migration
- Décrire les mécanismes et dynamiques de groupes ainsi que leurs effets dans son travail
- Mener des entretiens dans le cadre de son mandat et de son domaine de compétences ou faire appel à des spécialistes compétents
- Connaître les principes et approches en cas de conflits, de crises d'ordre psychique et pouvoir les appliquer dans son travail

#### Evaluation du module

- Entretien
  - Compétences visées : démontrer des compétences de communication et de réflexion
  - Exigences formelles : l'entretien est mené ou accompagné d'un formateur au sein d'un groupe en formation



- Critères d'évaluation :

- Démontrer ses propres apprentissages dans un exemple tiré de la pratique
- Avoir une attitude professionnelle en lien avec des valeurs à démontrer et expliquer
- Exposé d'appréciations et réflexions professionnelles
- Prendre position sur des questions de valeur dans des cas pratiques

**Durée** : 7 jours

**Coût** : CHF 2'400.- (y compris l'évaluation du module)

Le certificat modulaire est délivré si l'évaluation du module est réussie **et** le taux d'absence aux séquences de formation n'excède pas les 10%.

## Module 4 : Soutenir et accompagner le séjour et l'intégration des personnes migrantes en collaboration avec d'autres services spécialisés

L'axe fort de ce module est centré sur l'encadrement, l'accompagnement et le conseil aux personnes issues de la migration dans leur processus d'intégration et leur séjour en Suisse, y compris dans des cas difficiles. Cela inclut la connaissance des offres spécifiques pouvant être requises en cas de besoin.

### Compétences visées (selon le profil de qualification)

- Connaître et justifier les principaux facteurs d'intégration sociale et professionnelle
- Reconnaître les difficultés et obstacles rencontrés par les personnes issues de la migration dans leur séjour ainsi que leur processus d'intégration et pouvoir leur apporter un soutien
- Organiser un logement adéquat et aider les personnes dans leurs difficultés de logement
- Apporter les informations sur la procédure d'asile et la vie en Suisse et pouvoir expliquer certains liens complexes
- Connaître le réseau institutionnel, les instances ou organisations cantonales, les centres de compétences spécifiques, leurs offres et ressources en matière d'intégration des personnes issues de la migration
- Disposer des connaissances de base nécessaires à son travail d'accompagnement des systèmes de santé, de formation, du marché du travail et de l'aide sociale, pouvoir les utiliser et adresser les personnes aux instances correspondantes
- Aider les personnes issues de la migration dans leur gestion du quotidien et les encadrer dans leur processus d'intégration sociale et professionnelle
- Prendre en compte les ressources des personnes issues de la migration et en tirer parti en lien avec les exigences d'une offre ou d'une intervention
- Connaître les approches d'incitation à la motivation et les méthodes d'accompagnement encourageant l'autonomisation et pouvoir les mettre en pratique
- Encourager l'acquisition et l'utilisation de compétences et de l'engagement nécessaires sur le marché du travail
- Organiser, conduire, encourager les personnes issues de la migration à participer à des offres de gestion du quotidien
- Expliquer le fonctionnement et l'utilité des offres en cas de difficultés psychiques et de stress post-traumatique, tirer parti de leur développement
- Mener et documenter les entretiens avec les personnes ayant un important besoin de protection
- Soutenir es personnes dans certaines tâches et difficultés administratives
- Reconnaître à temps les potentielles situations de crise et de conflit et agir en conséquence
- Savoir apprécier les possibilités et l'opportunité de l'utilisation d'interventions et de méthodes de désescalation
- Organiser et accompagner une médiation ou s'adjoindre un spécialiste



## Evaluation du module

- Travail écrit sur un cas de sa pratique professionnelle où ses compétences opérationnelles en matière de conseil, d'accompagnement ou d'encadrement ont été thématiques dans un ou plusieurs modules
  - Compétences visées : utiliser ses compétences opérationnelles, méthodologiques, sociales et personnelles dans sa pratique
  - Exigences formelles : Travail d'examen écrit (10 000 – 15 000 signes sans espaces, explications et annexes) sur un thème qui permet de présenter les compétences méthodologiques, concrètes acquises dans un module et appliqué à la pratique. Il s'agit de définir une thématique spécifique, l'élaborer, se l'approprier et en présenter les enseignements.
- Critères d'évaluation
  - Liens avec sa pratique
  - Pertinence de la thématique
  - Utilisation correcte des compétences et savoirs acquis dans le module
  - Compréhension du contexte de la situation décrite
  - Compréhension et réflexions sur les conclusions
  - Utilisation correcte de la terminologie
  - Respect des exigences formelles

**Durée** : 5 jours

**Coût** : CHF 1'750.- (y compris l'évaluation du module)

Le certificat modulaire est délivré si l'évaluation du module est réussie **et** le taux d'absence aux séquences de formation n'excède pas les 10%.

## Module 5 : Assumer son travail de façon professionnelle et collaborative

Les connaissances et méthodes d'organisation du travail et des tâches nécessaires dans une organisation du domaine de la migration sont les thèmes principaux de ce module.

### Compétences visées (selon le profil de qualification)

- Connaître les bases organisationnelles de son institution concernant la structure, les normes, la stratégie, le niveau opérationnel, l'organisation du travail, ainsi que la fonction et le contenu des documents officiels (cahiers des charges, descriptions de postes, lignes directrices, règlements internes etc.)
- Connaître et appliquer les prescriptions et objectifs de son institution, de son propre rôle et de son mandat
- Connaître des méthodes de planification systématique de projets et mesures
- Dans son travail, son domaine d'activités, initier, planifier, mener et évaluer la concrétisation
  - sous forme de projet – d'idées ou d'innovations avec et en faveur du groupe cible
- Formuler des objectifs réalistes et mesurables dans les projets et les tâches à effectuer
- Introduire des processus créatifs et décisionnels de groupe
- Établir des budgets et décompte simples, les vérifier, les respecter et les introduire dans la comptabilité
- Connaître les bases de l'établissement d'un rapport et de la technique de présentation
- Exposer de façon précise, concise et structurée les résultats de son travail ou de son domaine d'activités
- Connaître les lignes directrices et les bases légales de rédaction de documents, ainsi que de protection des données et de la personnalité, en tenir compte dans la gestion des dossiers et dans la transmission d'actes et d'informations sensibles
- Dans les dossiers des bénéficiaires, présenter les faits de façon compréhensible, sans laisser place aux interprétations ou aux préjugés
- Connaître les mécanismes médiatiques des discours sur la migration
- Dans la mise sur pied de mesures, reconnaître les besoins d'information des partenaires externes et internes, fournir les informations adéquates pour permettre une objectivation et une actualisation de ces dernières sur la migration et l'intégration ainsi que sur ses propres activités
- Prendre en compte les champs de tension et mécanismes du discours médiatique sur la migration dans l'information à disposition
- Contrer les préjugés et désinformations par une information basée sur son savoir et son expérience professionnels

### Evaluation du module

- Travail pratique qui permet de présenter, expliquer et thématiser une tâche concrète de sa propre pratique, telle que prévue dans le contexte du profil professionnel SpM
  - Compétences visées : agir et documenter sa pratique
  - Exigences formelles : travail écrit de 3 à 5 pages ou analyse d'un texte publié dans les médias
- Critères d'évaluation :
  - Compréhension de sa pratique professionnelle
  - Liens et utilisation correcte des savoirs ou compétences acquis dans le module
  - Respect des exigences formelles

**Durée** : 6 jours

**Coût** : CHF 2'050.- (y compris l'évaluation du module)

Le certificat modulaire est délivré si l'évaluation du module est réussie **et** le taux d'absence aux séquences de formation n'excède pas les 10%.

Le programme de formation est construit de manière à permettre à toutes les personnes inscrites dans le cursus de se présenter à l'examen professionnel fédéral du brevet de "**Spécialiste de la migration**". C'est donc à partir des documents officiels qui régissent la profession que la proposition de formation a été développée. Vous pouvez vous rendre à l'adresse suivante pour consulter toute la documentation :

<https://www.fachperson-migration.ch/fr/examen-professionnel-spm.html>

## FINANCEMENT

Financement de la formation (35 jours y.c. certification) :	<b>CHF</b>	<b>12'000.-</b>
<b>Taxe d'examen*</b> :	<b>CHF</b>	<b>2'000.-</b>
<b>Total</b> :	<b>CHF</b>	<b>14'000.-</b>

La Confédération participe à hauteur de 50% de l'investissement en formation soit ici **CHF 6'000.- sans obligation de réussite aux examens**  
[www.sbf.admin.ch/contributions](http://www.sbf.admin.ch/contributions)

Vous êtes salarié dans une entreprise/institution du canton de Vaud, la FONPRO contribue à :

- 25% de l'investissement en formation plafonné à CHF 2'500 soit ici **CHF 2'500.-**
- 100% de la taxe d'examen soit **CHF 2'000.-**

Votre participation financière se calcule comme suit :

Investissement total :	CHF	14'000.-
- Contribution de la Confédération 50% à déduire:	CHF	6'000.-
- Contribution Fonpro 25% à déduire :	CHF	2'500.-
- Prise en charge par la Fonpro-taxe examen* :	CHF	2'000.-

**Votre participation : CHF 3'500.- soit CHF 100.-/ jour de formation  
 35 jours de formation et une procédure de qualification**

Les journées de formation choisies au titre de la formation continue sont facturées à CHF 300.- par jour et ne bénéficient pas d'aide financière.

## RENSEIGNEMENT

**PARTENAIRE FORMATION.CH**

**LAURENCE PERRETEN**

[laurence.perretten@partenaire-formation.ch](mailto:laurence.perretten@partenaire-formation.ch)

021.512.01.12

079 150 79 30

\* Le montant de la taxe d'examen est susceptible d'être modifié pour chaque session d'examen



## Spécialiste de la migration

# BULLETIN D'INSCRIPTION

### Informations personnelles :

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

NPA / Localité

Téléphone privé

Mail privé

### Informations professionnelles :

Employeur

Adresse

NPA / Localité

Téléphone professionnel

Fonction dans l'institution

Mail professionnel

Adresse de facturation :

adresse personnelle

adresse professionnelle

Je m'inscris à :

cursus complet + examen

cursus sans évaluations modulaires

Montant :

CHF 12'000.- + finance d'examen

CHF 10'500.- (formation seule)

En cas de désistement, le montant dû est calculé comme suit :

- 60 jours avant le démarrage de la formation = 30% du prix
- 30 jours avant le démarrage de la formation = 80% du prix
- 10 jours avant le démarrage de la formation = 100% du prix

La formation démarre sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions.

Le participant est responsable des démarches à entreprendre et des délais à respecter pour son inscription à l'examen professionnel fédéral de *Spécialiste de la migration*.

Le signataire certifie l'exactitude des informations fournies ci-dessus et l'authenticité des diplômes et certificats remis dans son dossier et atteste avoir pris connaissance puis accepté les conditions générales annexées.

A réception du bulletin d'inscription, la démarche d'inscription se poursuit avec la remise d'un dossier (pièces usuelles à fournir) et la participation à un entretien avec la direction de **PARTENAIRE FORMATION.CH**

Lieu et date :

Signature :





# CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

## ATTESTATION

Un certificat modulaire est délivré si :

- L'évaluation du module est réussi
- Le taux d'absence aux séquences de formation n'excède pas les 10%
- Et qu'aucune facture ne soit en souffrance.

## INSCRIPTION AUX EXAMENS FEDERAUX

Le participant est responsable des démarches à entreprendre et des délais à respecter pour son inscription à l'examen professionnel fédéral et pour d'éventuels dépôts de travaux d'examen.

## RESPONSABILITE

Le signataire du bulletin d'inscription certifie l'exactitude des informations fournies et l'authenticité des diplômes et certificats remis dans son dossier.

**PARTENAIRE FORMATION.CH** décline toute responsabilité pour les vols et objets perdus par les participants dans les locaux dédiés à la formation.

## DISPOSITIONS PARTICULIERES

Le programme des formations, les prix et les conditions générales peuvent être modifiées en tout temps.

## DISPOSITIONS RELATIVES A LA PROTECTION DES DONNEES

Les données des participants sont traitées dans le but pour lequel elles ont été collectées et sont proportionnelles aux besoins d'information liés aux activités de formation. Elles ne sont pas transmises à des tiers et sont détruites dans la 5<sup>ème</sup> année de la fin des relations contractuelles à l'exception des attestations de formation et des pièces comptables. À tout moment, un participant peut demander par écrit l'accès aux données qui le concerne.

L'enregistrement des séquences de formation ne sont admises qu'en cas exceptionnels pour autant que tous les participants et formateurs concernés aient donné explicitement leur accord.

En signant le bulletin d'inscription, le participant reconnaît avoir pris connaissance des dispositions en vigueur concernant le traitement de ses données.